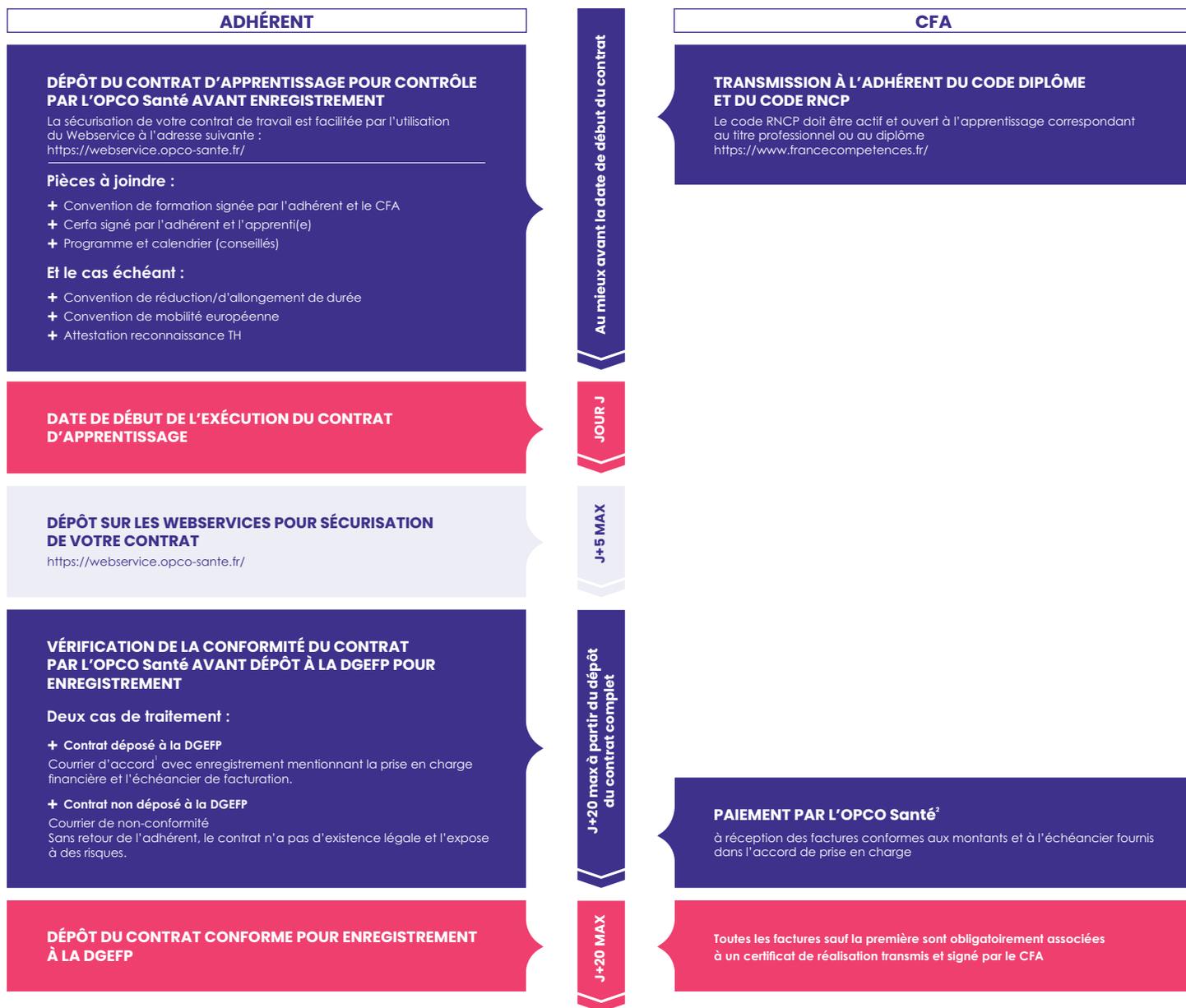


# QUEL CIRCUIT POUR MON CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?



**CYCLE DE FACTURATION ET DE PAIEMENT IDENTIQUE  
À L'ANNÉE N SI CONTRAT SUR 2 ANS OU AU PRORATA**

<sup>1</sup> L'accord de prise en charge peut être anticipé si la demande de prise en charge est faite en amont du démarrage de l'action.

<sup>2</sup> Pour les contrats signés à partir du 1er janvier 2021 et d'une durée supérieure ou égale à 1 an, c'est 30% à la première facture, ensuite 30% puis 40% le dernier acompte. Dans les autres cas, c'est 50% puis 50% à la fin du contrat d'apprentissage.